

VIOLENCE ET BIEN TRAITANCE

On sait que les pouvoirs publics mettent l'accent régulièrement sur la prévention des risques de maltraitance dans les établissements et services de soins, sociaux et médico-sociaux, notamment quand survient un fait divers particulièrement médiatisé.

Cette préoccupation se traduit notamment par la promulgation régulière de nouvelles dispositions réglementaires, par la publication des Recommandations de l'ANESM, par la demande d'insertion de cet axe de travail dans les projets d'établissement, dans les rapports d'activité et d'évaluation, et aussi par des dispositions de contrôle et d'inspection.

Ces questions sont particulièrement difficiles, car elles se situent au carrefour de processus qui relèvent de plusieurs champs :

- **le domaine institutionnel**, au sens des modes d'organisation du travail et de l'application du droit : mais si un fonctionnement informel et dilettante peut être propice à des manifestations de violence et de maltraitance entre usagers ou entre usagers et professionnels, une organisation très réglementée et standardisée par de trop nombreux protocoles et procédures peut l'être également ;
- **le champ social** au sens large, puisque violence et maltraitance reposent sur des rapports entre dominants et dominés, qu'elles soient exercées par les uns ou par les autres, comme le montrent les situations de violence faites aux femmes, les violences sexuelles, la maltraitance infantile, les atteintes aux personnes en situation de faiblesse (personnes handicapées, personnes âgées...), les actes de délinquance... ;
- **le domaine psychique**, puisque les manifestations de nombre de pathologies, dont les plus graves (psychose, autisme, polyhandicap...), peuvent se traduire à certains moments par des atteintes corporelles, des accidents, des automutilations, la consommation de toxiques, des suicides et des tentatives, mais aussi des agressions vers d'autres personnes.

Chaque institution, chaque service et établissement, chaque personne (usager ou professionnel) est donc traversé par différentes tensions : entre respect des cadres et règlements et adaptation aux imprévus et inattendus ; entre rappel des interdits de la loi juridique et travail éducatif et social de prévention ; entre soumission du sujet à la loi symbolique qui régule les pulsions et impossibilité ou difficulté à l'intégrer psychologiquement.

La complexité de ces questions nous invite à les retravailler et reformuler sans cesse, à partir de ce qui se passe dans les établissements et services. C'est pourquoi le groupe « Institution » du CREAi de Bretagne propose une **JOURNÉE TRANSVERSALE** de formation et de réflexion à ce sujet, **le 29 MARS 2012 à RENNES**, selon une maquette maintes fois pratiquée : des témoignages de professionnels de terrain, accompagnés de deux interventions d'un sociologue et d'une clinicienne, le tout pour alimenter des débats avec les participants.

SUR LE VIF